



## Edito

Changement de statut, changement de gestion, changement de cadre : la création du nouveau corps des PsyEN, et la mise en place du PPCR génère des difficultés importantes dans la gestion de notre nouveau corps. Dans ce contexte, au quotidien, les élus Snes et Snuipp jouent pleinement leur rôle de contrôle et de proposition face à l'administration sur la gestion des personnels. Dans un souci de transparence et d'équité, ils font respecter les droits des psychologues et défendent l'amélioration de leurs conditions de travail.

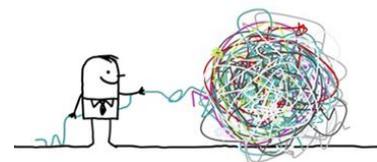
Pour les psy EDA, le mouvement intra-académique à venir est une découverte. C'est une nouvelle logique, celle du second degré, qu'il faut intégrer. Les collègues désirant changer de poste peuvent compter sur nous pour leur apporter notre concours et nos connaissances du terrain.

Pour les psy EDO les motifs d'insatisfaction et d'inquiétude sont nombreux. Nous alertons les collègues sur les conséquences des réformes concernant l'organisation du lycée, le baccalauréat et l'enseignement supérieur.

Présents sur les quatre départements de l'académie et au plus proches des questionnements de terrain, vous pouvez compter sur vos représentants et sur l'équipe Snes/Snuipp pour porter haut et fort votre parole.

## Sommaire

Le Snes et le Snuipp	P1
Le mouvement intra	P2
Postes vacants sur l'académie	P2
Plan étudiant la bombe à fragmentation	p3
Classe exceptionnelle	p3
Stage syndical 20 mars	p4
L'équipe Snuipp Snes	p5
Le fonctionnement de la CAPA	p6
Adresses utiles	p6



## Le Snes et le Snuipp

Le Snes et le Snuipp sont deux syndicats enseignants appartenant à la fédération syndicale unitaire la FSU. Dans le premier degré (le Snuipp), comme dans le second degré (le Snes), ils sont majoritaires dans la professions aux élections nationales et locales en nombre de voix et en nombre de sièges. Ces résultats sont confirmés dans le nouveau corps des psychologues : aux élections de décembre 2017, les listes Snes/Snuipp sont majoritaires à la Commission administrative paritaire Nationale (5 sièges sur 7) et à la Commission Administrative Paritaire Académique de Poitiers (la CAPA): 3 sièges sur 4

Le Snes et le Snuipp se veulent un vecteur de transformation du système éducatif en s'appuyant à la fois sur des revendications relatives aux moyens matériels et humains mais aussi en proposant des réflexions sur les visées et le cadre de travail du psychologue EN. Ils organisent des formations en direction des personnels syndiqués ou non syndiqués. Ils sont des interlocuteurs privilégiés de l'administration dans l'élaboration des nouveaux projets et notamment dans la création du nouveau corps des Psychologues de l'Education Nationale. Ainsi, les interventions conjointes du Snes et du Snuipp lors des groupes de travail préparatoires au nouveau statut ont nettement influencé la rédaction du texte (définitions des missions, cadre institutionnel...) De même, le Snes et le Snuipp continuent actuellement à intervenir dans la rédaction des décrets (chaines hiérarchiques, évaluation).

Les élus Snes et Snuipp dans les commissions administratives paritaires portent la volonté de mettre de l'humain dans la gestion administrative. Leurs actions constituent un outil de défense individuelle et collective des personnels, un outil de contrôle des propositions de l'administration. Participant à la gestion collective en marquant un souci d'équité, de transparence et de solidarité, les représentants élus du Snes et du Snuipp se saisissent de cette instance pour exprimer des revendications progressistes.

## Le mouvement intra

Nouveauté pour les Psy EDA, le mouvement Intra académique est désormais l'outil pour changer de poste. Les règles et le barème changent par rapport au mouvement départemental qui régit les personnels du premier degré. Voici quelques points de repère sur ce dispositif:

Participent au mouvement intra académique : les psychologues entrant dans l'académie à l'issue du mouvement interacadémique 2018, les psychologues stagiaires sortant des centres de formation, les psychologues faisant l'objet d'une mesure de scolaire, et les psychologues désirant changer de postes.

Les professeurs des écoles psychologues scolaires qui souhaitent participer au mouvement intra-académique des PsyEN EDA mais qui n'ont pas opté pour le détachement ou pour l'intégration (aujourd'hui détachés d'office 1 an), devront opter avant leur participation au mouvement intra-académique. Les professeurs des écoles détenteurs du diplôme d'Etat de psychologie scolaire (Deps) pourront obtenir un poste de PsyEN (spécialité EDA) sous réserve qu'ils demandent une intégration ou un détachement dans le corps des PsyEN pour la rentrée 2018.

La saisie des vœux s'effectue du 16 au 29 mars sur le serveur lprof/ SIAM. Les psychologues participant au mouvement auront la possibilité de vérifier leurs barèmes sur le serveur du 11 mai au 17 mai, et éventuellement de signaler des erreurs en cas de désaccord.

Tous les participants au mouvement seront affectés à titre définitif, Les personnels pourront formuler 20 vœux Ces vœux pourront porter sur : un établissement (ETB), une commune (COM), un groupement de communes (GEO), un département (DPT), toute l'académie (ACA), Le barème prend en compte l'ancienneté de services, d'ancienneté dans le poste la situation particulière de l'agent : situation de handicap, situation médicale ou sociale grave, rapprochement conjoint, affectation en éducation prioritaire, tous ces éléments sont clairement définis dans la circulaire mutation 2018

Pour l'intra comme pour l'inter, Le SNES et le Snuipp sont à vos côtés pour vous aider à formuler vos vœux, vérifier votre barème...n'hésitez pas à nous contacter ou à demander un RDV

[Snu16@snuip.fr](mailto:Snu16@snuip.fr)

[psyen-poitiers@fsu.fr](mailto:psyen-poitiers@fsu.fr)

<http://poitiers.snes.edu/category/carriere/mutations/>

Envoyez-nous votre fiche syndicale de suivi individuel (téléchargeable sur le site SNES Poitiers à partir de mars 2018).

### Postes vacants sur l'académie

Sont considérés comme vacant pour le mouvement des psyEN titulaires, les postes qui auront été libérés dans l'année par les départs en retraite et les mutations inter académiques, les postes occupés par les Psychologues contractuels-es-les ainsi que ceux du mouvement (DCIO...) Ces informations peuvent aussi varier en raison des mesures de cartes scolaires (ouvertures et fermetures de postes) Un groupe de travail permet de faire connaître à l'administration les postes vacants non affichés sur SIAM. Syndiqués, connectez-vous sur Snes Poitiers ou contacter nous sur [psyen-poitiers@fsu.fr](mailto:psyen-poitiers@fsu.fr) pour avoir les dernières informations.

Devraient apparaître sur SIAM.

#### Postes EDA

PsyEn Rased Ruffec 16

PsyEn Rased Rouillac 16

PsyEn Rased Gond pontouvre 16

PsyEn Rased Chabanais 16

PsyEn Rased Angoulême Michel Pallet REP+ 16

PsyEN Rased Cerizay 79

PsyEN Rased G Sand Niort 79 (sous réserve)

PsyEN Civray 86

PsyEN Poitiers école G Brassens 86

PsyEN Loudun 86

PsyEn Rased Louis Guillet Mireuil 17

PsyEN Rased Beauregard La Rochelle 17

PsyEN Rased île de Ré 17

PsyEN Rased Pons 17

#### Postes EDO

En 16 = 3 postes à Angoulême, 4 à Cognac et 4 à Confolens

En 17 = 2 postes à Jonzac, 1 à Rochefort, 3 à

Royan et 3 à La Rochelle

En 79 = 2 postes à Bressuire, 1 à Niort

En 86 = 1 poste au SAIIO

## Plan Étudiants : La bombe à fragmentation

Le plan étudiants (accompagner chacun vers la réussite) a été proposé en octobre 2017. Il part du présupposé que le principal enjeu de la démocratisation du lycée et de l'enseignement supérieur serait un enjeu d'orientation. Ainsi, pour faire mieux fonctionner le système, il suffirait que l'orientation des élèves soit plus pertinente. On passe ainsi sous silence le manque d'anticipation criant des besoins dus à la pression démographique dans l'enseignement supérieur (808.000 candidats en 2017 pour 654.000 places).

La conception d'une orientation réduite à une bonne information fait totalement l'impasse sur un certain nombre de travaux de recherche qui montrent la complexité des processus mis en jeux :

-Les inégalités d'apprentissage et de rapport aux études en fonction des milieux sociaux restent très fortes et la peur d'échouer par rapport à son avenir scolaire et professionnel est très différenciée socialement. Elles sont renforcées dans cette procédure.

-L'accent mis dans la procédure sur les obstacles potentiels, le risque d'avis négatifs selon les formations demandées ne peut que renforcer les inégalités sociales. En effet, le niveau d'anxiété des jeunes par rapport à leur avenir scolaire et professionnel est fortement influencé par leur origine sociale et par leur sexe. Les élèves de catégories modestes, et plus particulièrement les filles, à résultats scolaires égaux seront plus anxieux.se.s et auront plus tendance à rabattre leurs choix sur des formations jugées moins prestigieuses. Leur demander « comment ils envisagent leur vie professionnelle dans dix ans » (fiche du premier conseil de classe) est un biais social important qui va largement embarrasser les élèves de milieu populaire.

- Les éléments pris en compte dans les recommandations du guide d'accompagnement des lycéens et les premières fiches proposées par les académies sont très discriminantes socialement. Ainsi pour apprécier le profil de l'élève, l'accent est mis sur la motivation appréciée par l'engagement dans des associations ou la passation du BAFA par exemple. C'est oublier que de nombreux jeunes lycéen.ne.s de milieu modeste travaillent pour financer leurs études et n'ont donc pas le loisir ou les moyens de faire valoir ces critères, par ailleurs assez normatifs.

-Le vernis de personnalisation mis en avant est un leurre («propositions personnalisées adaptées au profil du lycéen», conseils personnalisés, des profs et du conseil de classe, avis de l'université et propositions de compléments si réponse «oui -si»). En effet on voit difficilement comment les enseignant.e.s de chaque filière universitaire pourraient se pencher sur tous les dossiers. Ce sont donc des algorithmes qui vont trier les élèves. Au lieu d'un APB centralisé, on peut craindre qu'il n'y en ait plusieurs, en fonction des différents sites universitaires et encore plus opaques. Ceci va permettre de faire accepter la sélection, bien pire, de faire porter sur les individus (leurs résultats insuffisants, leur profil inadapté, ... ) la responsabilité de leur échec.

Avec pour conséquence qu'un certain nombre d'élèves seront mis.es sur la touche faute de place, ou se verront proposer des formations ayant un lointain rapport avec leur projet et/ou éloignées de leur domicile. En effet, c'est la région académique qui semble être le périmètre arrêté. En particulier, les bachelier.ère.s pro et techno risquent d'avoir des choix très limités au vu des attendus tels qu'ils commencent à se dessiner.

Quant à l'année de césure, elle risque fort de devenir une variable d'ajustement, voire un sas avant abandon de la perspective d'études (à moins que l'exercice en tant que service civique d'une mobilisation des autres pour la construction de leur projet ait un effet retour sur leur propre investissement dans l'avenir).

## Classe exceptionnelle

Le nombre de promotion à La classe exceptionnelle des psys EN a été fixé pour l'Académie de Poitiers à six : cinq promotions au titre du premier vivier « fonctionnel » et une au titre de l'ancienneté. Le Snes et le Snuipp ont condamné cette mesure en revendiquant l'accès à un échelon terminal unique à 1000 points d'indice pour tous. Outre les difficultés matérielles importantes rencontrées par les collègues dans la constitution de leur dossier de candidature, cette disposition introduit la notion de mérite que nous condamnons : pour nous tous les psychologues EN quelque soient leurs lieux et leur fonction d'exercice sont également méritants : premier comme second degré, exerçant en milieu rural ou en milieu urbain en éducation prioritaire ou non, chargé de l'animation d'équipe ou pas.

## Stage Syndical 20 mars 2018

Fatigué-s-es par des conditions de travail qui se dégradent, pris-es dans un engrenage qui détruit le sens de notre métier, soumis-es aux injonctions parfois paradoxales des institutions qui surchargent notre quotidien, besoin d'un temps d'échange et de réflexion sur notre pratique : il est encore temps de s'inscrire au stage organisé par le Snes et le Snuipp FSU **le mardi 20 mars, de 9h00 à 16h30 à la maison syndicale FSU des Deux Sèvres : 8, rue Joseph Cugnot 79000 NIORT** . Ce stage est ouvert à tous, psychologues EDA et EDO, syndiqués et non syndiqués.

Sachez que vous devez déposer **un mois avant** une demande d'autorisation de participation auprès de la rectrice via votre IEN (voir le courrier ci-joint) ainsi qu'une autorisation d'absence par voie hiérarchique.

Merci de nous envoyer votre avis de participation à cette même adresse mail : [obernaud@gmail.com](mailto:obernaud@gmail.com) pour les psyEN EDA, [natospital@laposte.net](mailto:natospital@laposte.net) pour les psyen EDO nous précisant si vous prendrez le repas sur place. Une attestation de présence vous sera remise à l'issue de la journée. Un co-voiturage pourra être organisé au départ de plusieurs lieux, selon les participant(e)s

**Pour les commissaires paritaires : Odile Bernaud, Bernard Robin, Nathalie Ospital**

### MODELE DE DEMANDE individuelle D'AUTORISATION D'ABSENCE

Nom [date]

Prénom :

Fonction :

Établissement :

À

Madame la Rectrice  
s/c de M. (IEN circonscription, ou Directeur d'établissement)

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé :

le .....pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à .....

Il est organisé par la section de la FSU sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A  
Le

Signature.

## Stage Syndical 20 mars 2018 (suite)

Le Snes et le Snuipp Organisent régulièrement des stages et des réunions d'informations syndicales à destination de tous les psychologues de la profession. Ces temps de réflexions collectifs sont essentiels à notre pratique et offrent des espaces d'échanges inter degré. Ils sont aussi le lieu de remontées des informations de terrain vers les représentants élus-es qui portent les revendications du terrain en CAPA.

**Le prochain stage aura lieu à NIORT le 20 mars 2018. Il offrira un espace de réflexion sur la thématique du métier de Psy EN avec l'intervention de Catherine REMERMIER et de Françoise DALIA**

Trame de l'intervention :

La déshumanisation du travail et son encadrement de plus en plus étroit par les protocoles , les procédures et l'évaluation n'est plus à démontrer. De nombreux travaux en psychologie comme en sociologie l'ont mis en évidence. Comment se traduit cette crise de réalisation de notre travail dans nos différents lieux d'exercice ? Quels obstacles rencontrons-nous ? Mais aussi quelles ressources et quels leviers savons-nous mobiliser les uns et les autres ?

Chez les psychologues comme dans les autres métiers, cette tendance s'accroît : augmentation des personnes à prendre en charge, ajout de nouvelles tâches, imposition d'outils, écartèlement entre des lieux différents, absence de travail en équipe et délitement des collectifs de travail, reconfiguration des lieux de travail et des conditions d'exercice... la liste pourrait être encore bien plus longue.

Ces décisions managériales viennent brouiller les repères de nos métiers et percuter nos pratiques.

Le sentiment d'isolement et de perte de la qualité de notre travail s'étend chez nos collègues et le besoin de réflexions collectives s'accroît.

Dans l'esprit du travail initié par le SNES sur les métiers (enseignants, documentalistes, CPE et Co-Psy) et des 4 colloques Psy de la FSU auxquels plusieurs d'entre nous ont participé, nous vous proposons, de participer à un stage qui pourra éventuellement pour ceux qui le souhaitent déboucher sur la constitution d'un collectif métier afin d'en approcher le réel, les dilemmes actuels et de pouvoir retrouver collectivement du pouvoir d'agir.

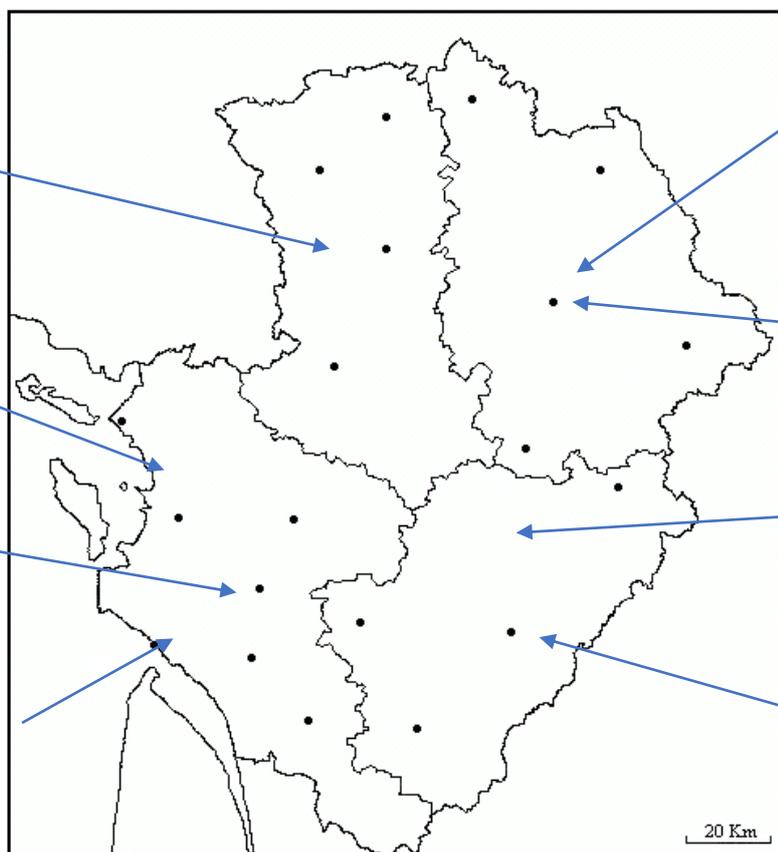
## L'équipe Snuipp Snes Psy EN / Vos représentants Snuipp Snes aux commissions

Isabelle FREOUR -  
Ecole Gutenberg -  
Parthenay 79

Odile BERNAUD -  
Ecole Plaisance -  
Tonnay-Chte 17  
**Elue CAPA**

Nathalie OSPITAL  
CIO Saintes 17  
**Elue CAPA**

Christiane PARIS  
Ecole M. Nadaud -  
Cozes -17  
**Elue CAPA**



Pascale GALLAND-  
GERON  
Ecole Jacques Brel -  
Poitiers - 86

Béatrice COSSAIS -  
CIO Poitiers - 86  
**Elue CAPA**

Bernard ROBIN -  
Ecole Saint Exupéry  
Villefagnan - 16  
**Elu CAPA**

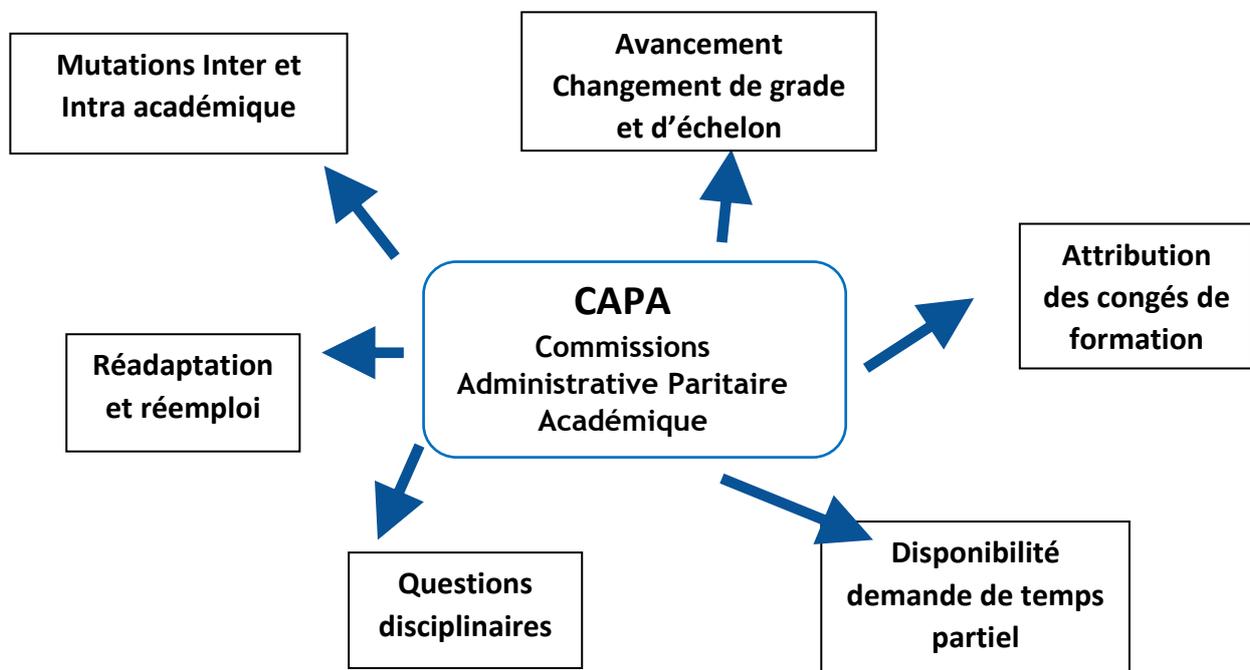
Alexandra CHALARD -  
CIO Angoulême- 16  
**Elue CAPA**

## Le fonctionnement de la CAPA Commission Administrative Paritaire Académique

Les commissions administratives paritaires sont les instances de représentation des personnels de la fonction publique de l'État. Elles traitent des sujets relatifs aux carrières individuelles. Les CAPA sont composées à parité de représentants du personnel et de représentants de l'administration. Le nombre des membres suppléants doit être égal au nombre des membres titulaires (circulaire du 23 avril 1999 – JO du 19 juin 1999)

Les représentants du personnel y sont élus pour quatre ans. Les CAPA sont consultées notamment sur des décisions de gestion du personnel dans le cadre d'une gestion des corps déconcentrée : titularisation, promotions, mutations, notations, sanctions disciplinaires. Les avis ne sont que consultatifs, l'employeur est libre de suivre ou non les avis rendus.

La CAPA permet de faire valoir vos droits auprès de l'administration grâce à vos représentants commissaires paritaires. Pour ce faire, nous avons besoin de votre fiche syndicale de suivi individuelle afin de vérifier que l'administration a bien pris en compte les éléments de barème, pour une mutation, une promotion, une demande de temps partiel... Cette fiche avec vos coordonnées nous permet aussi de vous contacter à l'issue de la CAPA pour vous informer.



### Adresses utiles

PsyEN EDA  
<https://www.snuipp.fr/pages/psy-en>  
Psy EN EDO  
<https://www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-des-CO-Psy-et-DCIO.html>



<https://www.facebook.com/psyenfsu/>

### Nous contacter / Se Syndiquer



PsyEN EDA		
Charente : Snuipp 16	05 45 95 48 09	<a href="https://adherer.snuipp.fr/16">https://adherer.snuipp.fr/16</a>
Charente maritime : Snuipp 17	05 46 42 52 26	<a href="https://adherer.snuipp.fr/17">https://adherer.snuipp.fr/17</a>
Deux Sèvres : Snuipp 79	05 49 73 12 52	<a href="https://adherer.snuipp.fr/79">https://adherer.snuipp.fr/79</a>
Vienne Snuipp 86	05 49 01 36 71	<a href="https://adherer.snuipp.fr/86">https://adherer.snuipp.fr/86</a>

Psy EN EDO		
Snes Académique	05 49 01 34 44	<a href="http://poitiers.snes.edu/adherer/">http://poitiers.snes.edu/adherer/</a>

